

Communiqué de presse : Plan Canicule 2020, personnes à risque, pensez à vous inscrire sur le registre municipal

Sur le territoire national, le Plan Canicule est activé chaque année et couvre la période du 1er juin au 15 septembre. Ce plan définit des niveaux d'alerte des épisodes de chaleur et les actions qui y sont associées, afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de ces épisodes de chaleurs.

Dans le contexte du Plan Canicule national, chaque commune doit s'organiser et tenir des « registres canicule » : les personnes âgées de plus de 65 ans, fragiles ou isolées ainsi que les personnes en situation de handicap peuvent demander leur inscription sur ce registre. Si vous connaissez une personne dans l'une de ces situations, vous pouvez également l'inscrire.

La collectivité se propose ensuite de contacter la personne inscrite régulièrement dans cette période pour s'assurer de l'état de santé de celle-ci ou envisager d'autres types d'interventions en fonction de l'évaluation de la situation.

> Inscriptions auprès du Pôle Solidarité et Citoyenneté de la Ville de Bernay

Tél. : 02 32 46 63 16

Mail : ccas@bernay27.fr